



**CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE**  
**Cinquième assemblée régulière du conseil d'administration du**  
**mardi 7 mai 2019**

**PROCÈS-VERBAL**

**Cinquième assemblée régulière de l'année 2019 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le mardi 7 mai 2019 à 19 h 00 au Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue De Salaberry, local 322-324.**

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

M. Louis Dumoulin	Président
M. Damien Morneau	Trésorier
Mme Maggy Desgagnés	Secrétaire
M. Fabien Abitbol	Administrateur
Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Administratrice
Mme Alexandra-Maude Grenier	Administratrice
Mme Priscilla Corbeil	Administratrice (19h17)
M. François Talbot	Administrateur

**Membre sans droit de vote**

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	--

**ABSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PARTICIPANTS :**

Mme Nadia Mohammed-Azizi	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme Division de la gestion territoriale de la ville de Québec
Mme Manon Deschênes	Conseillère en culture, loisir et vie communautaire Section intervention communautaire et social
Mme Véronique Pressé	Conseillère en culture, loisir et vie communautaire Section intervention communautaire et social
M. Louis-Philippe Tétreault	Coordonnateur du secteur Insertion professionnelle – Chantier urbain Graff'cité Centre Jeunesse emploi Capitale-Nationale (CJEN)

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 citoyennes et citoyens assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

19-05-01	19 h 00	<b>Ouverture de l'assemblée</b>
19-05-02	19 h 05	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>
19-05-03	19 h 10	<b>Fonctionnement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétaire de séance</li><li>• Cooptation d'un administrateur</li></ul>
19-05-04	19 h 15	<b>Adoption des procès-verbaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assemblée régulière du 5 mars 2019</li><li>• Assemblée spéciale du 2 avril 2019 (avant l'AGA)</li><li>• Assemblée spéciale du 2 avril 2019 (après l'AGA)</li></ul>
19-05-05	19 h 25	<b>Consultation publique : Permission d'occupation au 511, rue Saint-Jean (permission pour un logement au rez-de-chaussée et au sous-sol)</b>
19-05-06	19 h 55	<b>Conférences sur le Plan de gestion des graffitis et Graff'Cité</b>
19-05-07	20 h 40	<b>Période du conseiller municipal</b>
19-05-08	20 h 55	<b>Période de questions et commentaires du public</b>
19-05-09	21 h 10	<b>Affaires du Conseil de quartier</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande de financement murale La Fameuse</li><li>• Participation à la 30<sup>e</sup> fête de la SDC du 15 et 16 juin</li><li>• Demande de financement Alice Guéricolas-Gagné pour projet d'artiste en résidence</li><li>• Nomination à la Table de concertation vélo des Conseils de quartier de Québec</li><li>• Autorisation du comité Mobilité durable pour représenter la CQSJB</li><li>• Aménagement des parcours du Réseau de transport de la Capitale (RTC)</li><li>• Remerciements</li></ul>
19-05-10	21 h 30	<b>Trésorerie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Paiement de la Secrétaire des séances du 2 avril 2019</li><li>• États financiers</li></ul>
19-05-11	21 h 40	<b>Divers</b>
19-05-12	21 h 45	<b>Levée de l'assemblée</b>

### **19-05-01 Ouverture de l'assemblée**

M. Louis Dumoulin ouvre la séance à 19h04. Il souligne la consultation publique à l'horaire et rappelle que l'ordre du jour est très chargé.

### **19-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Des modifications à l'ordre du jour sont demandées.

#### 19-05-03 Fonctionnement

- Ajout d'un point : Avis relatif aux courriers électroniques abusifs

#### 19-05-07 Période du conseiller municipal

#### 19-05-08 Périodes de questions et commentaires du public

- Devancer l'intervention du conseiller municipal Jean Rousseau ainsi que la période de questions et commentaires du public avant la consultation publique car M. Rousseau doit quitter plus tôt pour honorer un autre engagement.

#### 19-05-09 Affaires du Conseil de quartier

- Ajout de deux points juste après le point Demande de financement Alice Guéricolas-Gagné pour projet d'artiste en résidence
  - Promotion du comité embellissement
  - Création d'un comité sur le patrimoine.

SUR PROPOSITION DE M. DAMIEN MORNEAU D'UMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour modifié de la présente réunion.

Adoptée à l'unanimité.

De plus, le point 19-05-04 Adoption des procès-verbaux a été reporté à la fin de l'assemblée afin de pouvoir initier rapidement la consultation publique et les présentations et ainsi pouvoir libérer les invités plus tôt.

### **19-05-03 Fonctionnement**

➤ Résolution : Secrétaire de séance

#### **Résolution CA-19-28**

Attendu que la secrétaire de rédaction assiste aux rencontres publiques du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste;

Attendu qu'elle rédige le procès-verbal notamment les interventions du public, de l'élu municipal et des administrateurs;

Attendu que, pour la plupart, les projets de résolutions lui sont fournis par avance par les administrateurs du Conseil, et que subséquemment elle doit les numéroter et au besoin les amender en fonction de ce qui est décidé en séance;

Attendu qu'elle finalise les résolutions et le procès-verbal notamment en coordination avec le (la) secrétaire du Conseil d'administration et le (la) conseillère en consultations publiques rattaché au Conseil de quartier;

Attendu qu'elle transmet par courriel, en format de type Word, le projet de procès-verbal (au maximum sous dix jours à l'issue de la rencontre) au conseiller en consultations publiques et la secrétaire du Conseil de quartier;

Attendu qu'elle devra transmettre sa facture au (à la) trésorier (trésorière) du Conseil aux fins de rémunération lors de l'assemblée suivante, au tarif fixé en début d'année civile (présentement par la résolution CA-19-03);

**SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, IL EST RÉSOLU** de retenir les services de Mme Nadia Mohammed-Azizi à compter de l'assemblée du C.A. de mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

#### ➤ Résolution : Cooptations d'administratrices

Mme Mélissa Coulombe-Leduc se présente. Elle a 38 ans, 3 enfants qui fréquentent un service de garde et l'école du quartier Saint-Jean-Baptiste. Elle travaille aussi dans le quartier. Elle a envie de s'impliquer dans le CQSJB dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses enfants. Elle sent que de participer au Conseil de quartier lui permettra de toucher à des dossiers transversaux ayant un impact significatif sur la qualité de vie de ses enfants.

Mme Alexandra Maude-Grenier se présente également. Elle vit sur Saint-Olivier. Elle est interpellée par la vie de quartier et elle s'intéresse à l'urbanisme durable et désire contribuer en ce sens au Conseil.

M. Daniel Leclerc confirme qu'il a bien reçu les dossiers de candidatures et que ceux-ci sont conformes.

#### **Résolution CA-19-29**

Concernant la nomination d'administratrices cooptées au sein du Conseil de quartier

**SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste nomme Mesdames Mélissa Coulombe-Leduc et Alexandra-Maude Grenier aux postes d'administratrices cooptées au sein du conseil d'administration, leur mandat prendra fin à la prochaine assemblée générale annuelle du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

#### ➤ Avis relatif aux courriers électroniques pour les membres

M. François Talbot demande que soit inscrit au procès-verbal un avis concernant les courriers électroniques pour les membres du conseil. Il notifie qu'à partir du mardi, 7 mai 2019, date de la

cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration, il signalera à son compte de courriers électroniques comme des pourriels ou des spam les messages électroniques reçus de façon abusive dans sa boîte de réception, des messages qu'il juge encombrants et envahissants.

Il ajoute qu'exemption faite des envois de messages électroniques publics de l'organisme afin d'assurer la confidentialité, il ne souhaite pas être associé à une pratique de communication où des personnes sont mises en copie conforme invisible (cci) induisant en erreur la personne qui reçoit le courriel, car elle ne sait pas qui réellement a accès à ce qu'elle lit. M. Talbot tient à ce qu'au sein du conseil un mode simple et adéquat de fonctionnement et de communication soit valorisé afin de favoriser un climat sain dans les échanges et les interactions entre les membres.

M. Damien Morneau et M. Louis Dumoulin demandent plus de précisions sur l'origine d'une telle déclaration. M. Talbot répète ce qu'il compte faire et ce qu'il considère comme étant des courriels abusifs et il précise qu'il ne souhaite pas donner une série d'exemples.

M. Daniel Leclerc clarifie les courriels auxquels M. Talbot accepte d'être mis en copie.

#### **19-05-04 Période du conseiller municipal**

M. Rousseau félicite d'abord les nouveaux membres du Conseil. Il leur rappelle qu'ils sont le lien entre le conseil et la vie de quartier et que leur travail commence en réalité là où on leur dit « non », car dans le travail de conseiller, on rencontre beaucoup d'obstacles mais le travail est justement de persévérer malgré ceux-ci.

M. Rousseau rapporte certaines des conclusions des deux séances de consultations faites au sujet de la politique d'hébergement touristique. L'hébergement collaboratif est permis. Toutefois, en vertu du règlement, qui doit entrer en vigueur en juin, les propriétaires ou les locataires qui voudront louer leur résidence principale ne pourront pas le faire plus de 90 jours par année, et pas plus de 31 jours consécutifs. Sinon, ils devront se soumettre aux mêmes obligations que les hôtels et leur activité sera considérée comme étant de nature commerciale. Toutefois, il apparaît que le respect de la limite des 90 jours sera difficile à contrôler. De plus, si on le fait à titre de locataire, la personne n'aura rien à démontrer, élément critiqué vertement par M. Rousseau. Il est déjà connu que le fait d'avoir de l'hébergement touristique crée beaucoup de problèmes aux voisins (exemple : bruits, peur, nombreux va-et-vient) et ce n'est pas souhaitable d'empirer les choses. Il mentionne que selon les catégories d'usage, la distinction entre l'hôtellerie et l'hébergement touristique devient assez floue. Les règles seront pratiquement les mêmes et obligeront tout le monde à payer des taxes. Il y aura des endroits (site Internet par exemple) où on pourra réviser ce type d'hébergement. Il existe d'ailleurs un moratoire d'endroits où on peut avoir ce type d'activité. La pression est très forte car Rbnb présente jusqu'à 3000 sites sur l'ensemble de la ville qui ne correspondent pas tous aux critères de la Réglementation. La notion de vérification se fait essentiellement par le Ministère du revenu et certains sont mis à l'amende mais ce n'est encore qu'une fraction de ceux-ci. Le sentiment global reste qu'avec ce scénario, l'hébergement touristique restera majoritairement illégal.

M. Louis Dumoulin demande les solutions aux limites de la vérification du dépassement du 31 jours consécutifs ou du 90 jours. M. Rousseau répond qu'étant donné le nombre d'inspecteurs limité, ceux qui devront faire pression pour l'application de la réglementation seront les citoyens et citoyennes mais avec un fardeau de la preuve plus élevé car il est difficile de démontrer qu'il y a eu vente de service. Cela nécessitera donc des enquêtes plus longues.

Maintenant que le printemps est arrivé, M. Rousseau mentionne qu'un mémoire de consultation citoyenne a été soumis concernant la qualité du déneigement intitulé « Tous égaux face à la neige » puisque dans la situation actuelle, ce n'est pas le cas par exemple pour les piétons, les personnes ayant un handicap, les aînés. En effet, ces personnes ne sont pas bien desservies par les services de déneigement.

Concernant l'usine de biométhanisation, M. Rousseau explique qu'il s'agit d'un système permettant aux gens de mettre leurs matières résiduelles dans un sac dans leur poubelle à la maison qui seront ensuite envoyés dans un centre de tri où les parties organiques seront retirées pour être envoyées à l'usine de biométhanisation, un système encore très expérimental qui a pour but de produire du méthane, un gaz à potentiel de vente très élevée selon la Ville de Québec. Par contre, la ville ne fournit aucune donnée sur la quantité de gaz évaluée qu'on peut aspirer produire et donc, vendre grâce à la réalisation de ce projet. La ville ne fournit pas de réponse malgré l'énorme investissement que représente ce projet.

Concernant plusieurs bancs publics qui ont passé l'hiver dehors et en ont souffert, M. Rousseau invite les citoyens et les citoyennes à communiquer avec le 311 toute plainte quant aux services offerts par la ville et d'ensuite communiquer le numéro de requête à son équipe par courriel afin qu'ils puissent en faire le suivi. Si les gens de se plaignent pas, cela est considéré par la Ville comme si les citoyens sont heureux des services reçus. Il faut donc travailler ensemble.

Il y aura une distribution d'arbres gratuits cette fin de semaine (11 et 12 mai) au Parc Victoria (1 par personne).

Concernant le compostage, la ville veut offrir plus d'opportunités de composter. On a demandé à Craque-Bitume la surveillance des sites de compostage. Il faut qu'il y ait une accessibilité sociale par le voisinage pour l'installation de nouveaux sites. Il existe une grande demande.

Pour ce qui est des jardins communautaires, ils représentent toujours un défi mais selon M. Rousseau, il y a moyen de faire des choses en étant inventif et créatif ex. accrocher des pots aux poteaux.

#### **19-05-05 Période de questions et commentaires du public**

M. François Talbot interroge si le système de plaintes semble adéquat et efficace. M. Rousseau répond que c'est le système qui existe actuellement, un système axé sur le service à la clientèle avec une certaine rapidité de service par rapport à bien des choses. En fonction du nombre de problèmes qui sont répertoriés à certains endroits (ex. autos qui roulent trop vite, lieux mal entretenus), cela permet de mettre de la pression pour que les problèmes rapportés fréquemment se règlent. Donc, selon lui le mécanisme semble efficace dans la plupart des cas.

M. Abitbol mentionne des pancartes actuellement sur la rue saint-olivier qui interdisent le stationnement pour le mercredi suivant, qui sont installées contre les maisons plutôt que dans les rues et donc moins visibles depuis la rue. Il questionne la pertinence de mettre des pancartes quand on pourrait dorénavant utiliser les feux clignotants qui ne sont plus exclusifs aux opérations déneigement ou à la période hivernale et aussi nettoyer les rues durant la nuit plutôt que le jour. M. Rousseau lui suggère de formuler sa plainte officiellement au 311 et de lui faire suivre afin de voir en quoi il pourrait aider si faute il y a. Une citoyenne mentionne par contre qu'il faudrait faire attention car si on revient quand les feux clignotent et qu'il fait toujours clair, cela ne se verra pas, mais admet que les pancartes sont généralement de moins en moins visibles du fait de leur emplacement.

Une citoyenne demande pourquoi l'organisation d'une récolte de déchets résiduels prend autant de temps. M. Rousseau rappelle qu'en 2010, la ville de Québec a plutôt fait le choix d'aller vers la biométhanisation et donc, qu'il n'y aurait pas de bac spécifique pour ce type de collecte. À Mtl, ils utilisent un bac qu'ils envoient au site de compostage. À Québec nous n'avons pas de bac alors nous ne pouvons pas procéder. Québec par le choix de la biométhanisation, ne peut pas procéder pour le moment à une collecte massive. C'est un choix de la ville critiqué par le parti de M. Rousseau qui présente selon lui, énormément de désavantages.

Une autre citoyenne demande pourquoi on devrait mettre le sac brun à même la poubelle plutôt que de simplement le mettre à côté, pourquoi favoriser un système de tri mécanisé? M. Rousseau affirme qu'il ne comprend pas non plus. Il insiste que cela nécessite une technologie expérimentale extrêmement chère. Il aime d'ailleurs répéter que lorsqu'on ne prêche que par la technologie, on se retrouve au pays des câlinours où tout est beau, tout est facile et où tout va bien fonctionner.

**19-05-06 Consultation publique : Permission d'occupation au 511, rue Saint-Jean (permission pour un logement au rez-de-chaussée et au sous-sol)**

M. Avellan, conseiller en urbanisme, de la Division de la gestion territoriale de la ville de Québec, résume la demande et les enjeux attachés. La permission d'occupation concerne uniquement le lot 1 213 024 situé dans la zone 13005Mb (zone mixte de la rue Saint-Jean) et une petite fraction dans la zone 13007Hb à l'arrière (zone résidentielle du faubourg). Le rez-de-chaussée était précédemment occupé par une poissonnerie, mais la requérante souhaite y aménager légalement un logement. Ainsi, le principal objectif est d'autoriser un logement au rez-de-chaussée et au sous-sol alors que la zone 13005Mb prescrit un commerce. D'autres modifications sont prévues à la permission pour uniformiser les droits à l'ensemble du lot (retirer certaines dispositions de la zone 13007Hb). L'occupation du bâtiment doit commencer d'ici deux ans après l'entrée en vigueur de la permission d'occupation.

M. Avellan recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modifications R.C.A.1V.Q.348 et R.C.A.1V.Q. 349 en y excluant l'hébergement touristique des usages autorisés (C10 et C11) et y permettant le stationnement en tandem.

Une citoyenne demande la raison qui pousse la propriétaire à en faire un logement. La requérante répond que la façade du bâtiment était très ingrate pour les commerces. Avec de petites fenêtres très hautes et des marches pour y accéder, les commerces comme la poissonnerie avaient de la difficulté à y faire des affaires. La poissonnerie va beaucoup mieux depuis son déménagement sur la rue Cartier. Elle a peu d'espoir pour la viabilité d'un autre commerce. Elle demande maintenant la possibilité d'y occuper légalement un logement sur toute la superficie.

Un citoyen demande pourquoi ne pas permettre les logements aux autres bâtiments de la rue Saint-Jean alors qu'il y a tant de locaux vacants. M. Avellan répond qu'il faudrait alors donner ce droit à tout le monde sur la rue Saint-Jean, de l'avenue Honoré-Mercier à l'avenue De Salaberry et même aux bâtiments avec de grandes vitrines commerciales. La requérante questionne si la rue Saint-Jean pourra rester commerciale si les commerces sont tous remplacés par des logements. Il faut garder une masse critique, selon elle.

Une citoyenne demande des précisions quant au territoire applicable. L'urbaniste répète que c'est limité au lot 1 213 024 seulement.

Un administrateur remarque la similitude entre ce projet et celui du 500, rue Saint-Jean. Il témoigne aussi d'un quartier parisien de 15 000 habitants qui a perdu pratiquement tous ses commerces. Une administratrice rappelle la consultation de l'an dernier au sujet du contingentement commercial sur la rue Saint-Jean. Le conseiller en consultations publiques précise que le contingentement a été levé pour les restaurants, mais qu'il y a encore un contingentement pour les bars.

Un administrateur rappelle que la rue Saint-Jean est un lien structurant dans le quartier et un exemple de mixité des usages. Le style architectural y est diversifié. Il demande si une telle demande est une brèche vers la fin de la vocation commerciale. L'urbaniste répond que c'est un peu la question qui est posée au conseil de quartier. La Ville privilégie une approche à la pièce avec la permission d'occupation. Le conseiller en consultations publiques rappelle que le 500, rue Saint-Jean a droit à des logements au rez-de-chaussée, mais qu'il devra avoir une vitrine commerciale.

Un administrateur souligne l'aspect patrimonial de la rue Saint-Jean et des différents styles architecturaux présents. Il regrette que des immeubles résidentiels à l'origine aient été modifiés pour y faire des vitrines ou que des vitrines commerciales servent à des logements. La masse de bâtiments du Second Empire fait partie de l'attrait de la rue. À son avis, c'est dans l'ordre des choses d'avoir un logement à cet endroit et de respecter la vocation des bâtiments.

Le conseil vote à l'unanimité pour la deuxième proposition, soit de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modification intitulés « *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation, R.C.A.1V.Q. 360* » et « *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 213 024 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q.361* »

M. Daniel Leclerc remercie M.Sergio Avellan et la requérante de leur participation.

### **19-05-07      Conférences sur le Plan de gestion des graffitis et Graff' Cité**

Mme Manon Deschênes, accompagnée de Mme Véronique Pressé, toutes deux conseillères en culture, loisir et vie communautaire à la ville de Québec et de M. Louis-Philippe Tétreault, coordonnateur du secteur Insertion professionnelle du Centre Jeunesse emploi Capitale-Nationale (CJEN), sont venus présenter le plan de gestion des graffitis de la ville de Québec, les réalisations de 2018, les nouveautés de 2019 ainsi que les services offerts par Graff' cité.

Mme Deschênes commence par une brève mise en contexte du plan de gestion. Initialement, le service de police de la ville de Québec a fait une demande à la ville en raison d'une augmentation importante du nombre de graffitis sur le territoire. De son côté, le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste avait, lui aussi, enclenché un projet de nettoyage avec une trousse rendue accessible aux résidents (idée ensuite reprise dans le plan de gestion). Une consultation publique a été menée en plus d'une revue de la littérature afin de voir ce qui se faisait dans les autres villes canadiennes. Le plan de gestion a finalement été approuvé le 9 décembre 2016. En 2019, le plan est donc en pleine phase de mise en œuvre. Il met en place différentes stratégies de prévention et d'intervention. Ce sont plus de cinquante mesures qui sont réparties sur 4 ans de gestion simultanée visant à augmenter l'efficacité de leur exécution. On compte déjà de nombreuses réalisations, soit de nombreux outils de sensibilisation et d'information sous forme



de brochures et de dépliants, 148 conférences de prévention données en milieu scolaire par les policiers, le nettoyage de tous les graffitis présents dans la zone appelée « zéro graffiti » comprenant 71 parcs de l'arrondissement, le Palais Montcalm, l'hôtel de ville et la place d'Youville. Selon la recension faite des graffitis, on note une différence significative entre 2017 et 2018. La distribution de vignes gratuites, une surveillance policière accrue dans certains lieux jugés problématiques et certains projets comme le projet de médiation culturelle mené en collaboration avec la Maison des jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste et le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste ainsi que les activités de sensibilisation par le graffiti numérique avec le Musée de la civilisation semblent avoir eu un impact significatif sur la diminution des graffitis dans la ville.

Aussi, la ville développe actuellement un Programme d'art urbain qui vise à assouplir la réglementation municipale afin de favoriser la création de murales dans la ville (automne 2019). Il y a aussi eu deux projets pilotes d'implantation de murs légaux pour le graffiti qui se sont révélés un succès considérant l'accessibilité sociale et le respect de la zone allouée par les graffeurs. Des vidéos de sensibilisation ont été réalisées. Des membranes anti-graffiti ont aussi été posées dans les côtes de la potasse, Salaberry et Aqueduc.

M. Louis-Philippe Tétreault explique que le Chantier urbain Graff'cité est un projet d'insertion professionnelle mis en place par le maire Jean-Paul L'Allier. Ça fait donc maintenant 16 ans que le programme existe. Avec les années Graff'cité a acquis une grande expertise au niveau du nettoyage de bâtiment car cela représente l'essentiel de ses activités chaque année pour une période de 7 mois par an. Le programme a des objectifs très spécifiques : recension des graffitis, deux fois par an, le nettoyage et la prévention et la sensibilisation auprès des citoyens. À travers leur travail au sein de Graff'cité, les jeunes bénéficient aussi d'un suivi psychosocial afin de favoriser leur réinsertion dans le milieu scolaire ou encore le milieu entrepreneurial. Il existe même la possibilité de recevoir une attestation du collège Louis-Joliette en nettoyage de bâtiments extérieurs. M. Tétreault a d'ailleurs lui-même bénéficié du programme en étant technicien dans le quartier durant 3 ans.

Principales réalisations en 2018:

- Nettoyage de 71 parcs, 3 lieux patrimoniaux et 3 côtes
- Service gratuit de nettoyage offert aux résidents et commerçants
- Service gratuit de prêt de trousse de nettoyage
- Distribution gratuite de vignes et de lierres (un véritable succès!)
- Accompagnement des jeunes (80% de réussite/réinsertion)
- Trois corvées dans les rues résidentielles de quartiers centraux, dont deux dans Saint-Jean-Baptiste (rues Saint-Olivier et Richelieu)

Pour l'été 2019, la rue résidentielle ciblée dans le quartier Saint-Jean-Baptiste est la rue de la Tourelle, qui fera l'objet d'une corvée le 21 août (de Salaberry à Sainte-Geneviève).

En général, on a vu une augmentation des graffitis de 14% en 2 ans. Par contre, dans Saint-Jean-Baptiste, on a noté une diminution de 17% des graffitis dans la dernière année et ce, malgré le G7. Cela peut s'expliquer par une concentration des activités de Graff'cité dans ce quartier.

On appelle corvée, un effort massif pour faire le nettoyage de la plupart des graffitis sur une même artère. On tente de rejoindre un maximum de propriétaires car la manœuvre a un meilleur taux de réussite si on efface la majorité des graffitis dans un espace donné et si on efface rapidement les récidives ensuite. La surveillance policière y est aussi accrue.

L'an dernier, on a constaté que les trousse ont semblé être moins utilisées. On croit que les gens ne sont pas toujours à l'aise d'utiliser le produit et préfèrent que quelqu'un le fasse pour eux.

Pour y remédier, cette année, les propriétaires d'immeubles qui peuvent utiliser la trousse seront ciblés. La trousse est efficace seulement sur les surfaces lisses. Elle ne fonctionne donc pas sur les surfaces poreuses comme la brique ou le ciment car elle y étend simplement la peinture. Donc, cette année les propriétaires qui sollicitent les services de Graffiti pour des graffitis sur des surfaces lisses seront informés de la possibilité d'utiliser la trousse eux-mêmes.

M. Tétrault présente le contenu des trousse de nettoyage disponibles dans différents points de la ville, Dans Saint-Jean-Baptiste, celle-ci est disponible au HomeHardware/Quincaillerie Saint-Jean-Baptiste contre un dépôt de 25\$.

L'an dernier ils ont repérés 1726 graffitis et ils en ont nettoyé 422, soit 13% des graffitis totaux. Le quartier amène certains défis puisque les rues sont étroites et qu'ils travaillent avec un camion. Malgré la rallonge c'est parfois compliqué pour le stationnement quand on considère qu'ils doivent obligatoirement laisser un voie libre pour le passage d'un véhicule d'urgence éventuel.

Autre limitation, la permission des propriétaires est nécessaire afin de pouvoir nettoyer un bâtiment de ses graffitis. Ce ne sont pas tous les propriétaires qui sont résidents. Plus il y en a qui nettoient, plus ça génère un effet dissuasif.

Mme Véronique Pressé s'occupe dorénavant de l'entente avec le Chantier urbain. Les mandats se poursuivent pour la surveillance des murs légaux, la prévention et la sensibilisation car ils sont outillés pour conseiller les résidents et trouver les meilleures stratégies pour lutter contre les tags : améliorer l'éclairage, installer un éclairage automatique, mettre un vernis anti-graff, planter des vignes, etc. La meilleure façon de dissuader un graffiti sur un bâtiment est de nettoyer rapidement et systématiquement. Il est aussi important de signaler les nouveaux graffitis au service de police afin d'augmenter la surveillance policière et améliorer ainsi les possibilités d'arrêter les fautifs.

Une membrane anti-graff est un type de traitement de la surface qui permet de pouvoir nettoyer rapidement juste avec de l'eau.

Les nettoyages commencent la semaine du 13 mai, dès que les jeunes finiront leur formation. De toute façon, le nettoyage n'est efficace qu'à des températures au-delà des 10 degrés celsius.

Même si le service de trousse n'a pas eu les effets escomptés en 2018, le service demeure gratuit et accessible. Les commerçants participent de façon volontaire et gratuite. C'est un service que la ville veut « mousser ».

M. Daniel Leclerc montre la page internet sur le site de la ville dédié au Graffiti. On y trouve d'ailleurs le formulaire pour y déclarer l'apparition d'un graffiti.

(<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/graffiti/index.aspx>)

M. Fabien Abitbol demande pourquoi cette année il n'y a qu'une rue qui fait office de corvée dans Saint-Jean-Baptiste. M. Tétrault explique qu'Opération-emploi avait permis auparavant d'établir des routes de nettoyage dès le mois de janvier, des lieux où il y avait eu récidive par exemple mais que cela n'a pas de lien avec le choix des rues pour les corvées. Ils choisissent

de nouvelles rues chaque année justement pour déstabiliser et que les graffeurs ne puissent jamais savoir quelle rue va être ciblée d'une année à l'autre

M. Fabien Abitbol questionne aussi pourquoi les rues qui font objets de nettoyage sont toujours des rues Est-Ouest. M. Tétreault explique que cela dépend d'où ils ont reçus des demandes car les gens rappellent d'année en année puis ils retournent s'il y a eu récurrence. Les contrats qui lient le propriétaire avec Graff'cité sont d'une durée de 3 ans.

M. Fabien Abitbol demande pourquoi il n'y pas de projet de mur légal au sein du quartier Saint-Jean-Baptiste. Mme Pressé répond qu'il n'y a aucun mur qui réponde aux critères nécessaires pour que le projet ait lieu, les critères étant : un mur qui appartient à la ville, une structure, un mur de béton, un lieu régulièrement vandalisé, un mur de grande superficie, éclairage adéquat, la personne doit pouvoir se reculer sans danger (pas de route), pas d'arbustes collés au mur, un lieu passant, accessible, près des axes routiers et éloigné des résidences privées. Cette initiative est basée sur l'expérience d'autres villes et la ville de Québec a déjà cartographié les divers lieux potentiels propices.

Mme Pressé explique aussi qu'il n'est pas possible de donner une infraction à un propriétaire qui ne nettoie pas son bâtiment vandalisé. La ville ne peut pas non plus nettoyer un graffiti sur une résidence privée sans l'accord du propriétaire préalable. Les outils qu'ils ont ce résumant à l'éducation, la sensibilisation et les trousseaux accessibles et gratuites.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc demande combien de personnes composent les unités de travail. M. Tétreault répond que ce sont des équipes de 3 à 4 personnes car ils utilisent des produits dangereux. Ils doivent établir un périmètre sécurité afin d'assurer une bonne gestion des piétons et des automobilistes. Outre le nettoyage, d'autres jeunes s'occupent de la recension, de l'élaboration de la base donnée et des sondages de satisfaction.

M. François Talbot remercie les intervenants et demande s'il existe un portrait type des personnes qui font des graffitis et la méthode utilisée pour obtenir ce dit portrait. Mme Manon Deschênes avance que les services de police possèdent les informations relatives aux endroits, à la fréquence des délits commis, au nombre d'interventions. Aussi, lorsqu'il y a récurrence, les policiers sont avisés et sont plus présents pour surveiller les lieux en question. Malheureusement, en 2018 on ne compte que 91 rapports d'événements ce qui est très peu comparativement au nombre réel de graffitis répertoriés.

M. Louis Dumoulin demande en quoi est-ce utile de dénoncer à la police si le fautif est déjà parti, si on n'est pas témoin du fait. Mme Véronique Pressé clarifie que les rapports d'événements sont nécessaires pour documenter la preuve et aider à l'arrêt des fautifs. Parfois, ils sont capables de relier un individu à divers délits

M. Louis-Philippe Tétreault ajoute qu'on compte de 30 à 40 graffeurs actifs dans l'art urbain, en parlant d'artistes muralistes. D'autres vont faire des graffitis davantage pour revendiquer, des groupes qui s'envoient des messages à travers les graffitis qu'ils laissent. On peut penser à des groupes de droite et des groupes de gauche notamment, mais on ne sait pas exactement combien ils sont. Mme Véronique Pressé complète en disant qu'à Québec, on ne parle pas d'un phénomène de gang de rue. Ce sont des jeunes qui vont vandaliser de façon quelque peu compulsive, lorsqu'ils commencent, ils semblent ne plus pouvoir s'arrêter. Le tag devient une façon de revendiquer son statut vis-à-vis les autres, plus on tag, plus on est présent. M. Tétreault ajoute qu'il n'est pas nécessaire de posséder beaucoup de moyens pour obtenir une cannette d'aérosol. Par contre, il existe des artistes muralistes qui possèdent leur compagnie et

qui gagnent leur vie grâce à cet art urbain et c'est important de distinguer les deux profils. Mme Pressé ajoute que les professionnels n'ont pas d'espace dans la ville actuellement pour exercer leur art.

M. Louis Dumoulin résume qu'alors les meilleurs moyens de lutter contre les graffitis sont de communiquer avec les propriétaires de bâtiments l'importance de dénoncer les actes de vandalisme et les moyens pour lutter contre ceux-ci. Il insiste que ces moyens devraient être diffusés le plus largement possible année après année. Il suggère que le Conseil de quartier puisse contribuer lors de l'activité annuelle de *Saint-Jean-Baptiste en fête* en distribuant des vignes du département de foresterie urbaine et des feuillets d'informations ou autre matériel fourni par Graff'cité afin de faire de la sensibilisation en ce sens.

Mme Alexandra-Maude Grenier mentionne que les rues non éclairées doivent sûrement être plus touchées. Mme Pressé acquiesce car les rues non éclairées ou les coins de rue de sens unique sont plus touchés. Dans leurs démarches, ils font aussi évaluer si l'éclairage est conforme lorsque ça semble problématique.

M. Louis-Philippe Tétreault mentionne aussi qu'en nettoyant, inévitablement on crée un espace pour un nouveau graffiti. Il est donc important de rapporter toute récidive rapidement. Mme Pressé insiste aussi sur le fait que les propriétaires qui ne font pas nettoyer leurs murs vandalisés suscitent la récidive sur les murs voisins.

#### **19-05-08      Affaires du Conseil de quartier**

##### ➤ **Projet de murale rue Saint-Olivier**

Mme Colette Cimon de la Coopérative d'habitation La Fameuse vient présenter un projet de murale. La Coopérative a déjà obtenu le permis de la ville. Ils ont déjà amassé près de 2000\$ en sollicitant les élus, les organisations du quartier, les particuliers à travers une campagne de sociofinancement sur haricot.ca ainsi que les commerçants grâce à un dossier de commandite. Ils attendent encore plusieurs réponses de divers organisations et entreprises. Ils planifient deux activités de financement qui se dérouleront lors de la Fête des voisins ainsi qu'à Saint-Jean-Baptiste en fête. Le montant total du projet étant évalué à 8 200\$, la Coopérative sollicite au Conseil de quartier un appui de 1000\$.

Certains administrateurs expriment une surprise face au montant total de la murale évalué à 8200\$ dollars. Face à une apparente confusion SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DUMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de reporter la décision d'appui financier concernant le projet de murale de la Coopérative d'habitation La Fameuse.

Adoptée à l'unanimité.

##### ➤ **Participation à la 30<sup>e</sup> fête de la SDC du Faubourg des 15 et 16 juin**

#### **Résolution CA-19-30**

Organisation et représentation du Conseil de quartier à la fête de la SDC du Faubourg

Considérant que la 30<sup>e</sup> édition de la fête organisée par les commerçants du quartier se tiendra les samedi 15 et dimanche 16 juin 2019;

Considérant que la SDC du Faubourg (également dénommée « Quartier Saint-Jean-Baptiste ») a fait parvenir le 1er mai à M. Abitbol (administrateur en charge des relations avec la SDC) et M. Morneau (trésorier du Conseil d'administration) une facture de 178,21\$ taxes incluses, sans changement par rapport à 2018;

Considérant que ce montant comprend une table, deux chaises, et une marquise;

Considérant que le Conseil de quartier tient de façon régulière un kiosque à l'occasion de cette fête;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU , IL EST RÉSOLU que M. Fabien Abitbol soit nommé responsable de l'organisation de l'événement, que Mme Alexandra-Maude Grenier soit nommée co-responsable, et qu'un montant jusqu'à concurrence de 250,00 dollars (incluant les 178,21\$ dûs à la SDC) puisse servir à la réalisation de cette tâche, à partir du budget de visibilité.

Adoptée à l'unanimité.

#### ➤ Projet d'artiste en résidence

C'est lors d'un séjour d'études à Lyon, en France, que Mme Alice Guéricolas-Gagné, auteure du roman *Saint-Jambe*, tombe par hasard sur les sérigraphies de Sébastien Brunel dans lesquelles, tout comme dans *Saint-Jambe*, la partie basse de la ville est engloutie. À la suite de cette rencontre, elle lui propose de réaliser la page couverture de son roman. L'idée du projet de résidence croisée naît donc de son livre et de cette rencontre. L'auteur aimerait faire venir en résidence l'artiste lyonnais dans notre quartier afin de réaliser une douzaine de lithographies représentant des vues de la basse-ville inondée qui seraient liées à des textes qu'elle écrirait à partir de témoignages de gens du quartier sur leur rêve et leur peur concernant la montée des eaux.

La seconde phase du projet serait la diffusion où les œuvres, imprimées sur des films électrostatiques, seraient affichées dans les fenêtres et/ou portes de maisons de gens qui ont envie de recevoir une œuvre d'art. Il pourrait y avoir des performances associées ainsi qu'un trajet déambulatoire reliant les œuvres et même de la musique.

L'artiste demande 1000\$, afin de financer la première phase qui consiste à faire venir l'artiste de Lyon, et ainsi permettre à la phase de production de débuter. La deuxième phase, soit de production et de diffusion, sera la plus coûteuse.

M. Dumoulin affirme qu'il serait plus enclin comme membre du conseil à financer la phase diffusion. Et questionne également l'idée de présenter les œuvres dans les maisons des particuliers. Plutôt que de profiter des grandes vitrines libres de la rue St-Jean et ainsi avoir un impact plus grand, plutôt que de tenter d'attirer les gens à l'intérieur du quartier.

Mme Guéricolas-Gagné précise que l'idée d'afficher les œuvres dans les fenêtres est une idée réfléchie inspirée de l'initiative « les fenêtres qui parlent » provoquant ainsi la rencontre entre le citoyen et l'artiste. Les gens seraient volontaires. C'est le pari d'un projet communautaire, d'art populaire. Ce n'est pas la même chose que d'aller dans une galerie d'art ou un musée ou même une bibliothèque. L'idée est de replacer la culture au cœur de la vie des gens. Aussi, pour que la phase de diffusion ait lieu, il faut qu'il y ait une phase de production. Pour que le projet existe on a besoin que l'artiste soit ici.

M. Fabien Abitbol demande quel est l'appui qu'apporte le Compop au projet? Mme Guéricolas-Gagné explique que souvent les organismes de financement exigent que les projets soient rattachés à une OBNL, alors le Compop appuie le projet en ce sens.

À 21h45, SOUS PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN ET DÛMENT APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS TALBOT, IL EST RÉSOLU d'allonger la séance jusqu'à 22h00.

Adoptée à l'unanimité.

M. Damien Morneau suggère que l'appui au projet n'a pas à être attribué nécessairement à une partie spécifique du projet et qu'il est question d'appuyer ou pas un projet. M. Louis Dumoulin recadre en spécifiant que lorsque le conseil de quartier finance un projet, celui-ci doit rencontrer les objectifs du plan d'action. On sert les intérêts du quartier mais on ne donne pas de subventions. Mme Guéricolas-Gagné spécifie qu'une ex-administratrice considérait son projet comme faisant partie de l'embellissement de la ville. M. Dumoulin lui répond en admettant que pour lui, l'embellissement se réfère à quelque chose de plus permanent qu'à une exposition d'œuvres.

### **Résolution CA-19-31 - Artiste en résidence dans Saint-Jean-Baptiste**

Considérant que Mme Alice Guéricolas-Gagné a présenté en mai 2019 au Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste un projet artistique intitulé «La Montée des eaux», assimilant sur un plan artistique le quartier de La Croix-Rousse (Lyon) à celui de Saint-Jean-Baptiste (Québec);

Considérant les bonnes relations entre le Québec et la France, renforcées depuis 1978 alors que René Lévesque était Premier ministre du Québec et Raymond Barre, son homologue en France, entre autres sur le plan culturel;

Considérant l'attrait que représente Saint-Jean-Baptiste pour la communauté française, qui occupait en 2016 plus de 400 des moins de 6.000 logements du quartier, à deux pas du 500, Grande-Allée, siège du Consulat général de France à Québec depuis l'été 2016;

Considérant que ce projet est complémentaire de «Saint-Jambe», premier roman de Alice Guéricolas-Gagné parlant du quartier où elle a grandi et qui a été récompensé en octobre 2018 par le Prix Robert-Cliche;

Considérant que le projet «La Montée des eaux», qui est prévu en deux phases (2019 puis 2020) est en recherche de financement et a besoin d'appuis;

Considérant que ce projet artistique s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2016-2019 du Conseil, adopté le 21 juin 2016, notamment en sa rubrique « Participer à l'animation et à la vie de quartier »;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN , DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU , IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet artistique présenté par Mme Alice Guéricolas-Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : Promotion du comité embellissement

M. Fabien Abitbol, membre du comité embellissement depuis sa création, souhaite pouvoir si besoin réaliser quelques pamphlets qui seraient mis en place en juin. Il demande donc qu'une part de budget soit mise de côté en cas de besoin.

### **Résolution CA-19-32**

Considérant que le comité en charge de l'embellissement, créé à l'automne 2014 a notamment pour mission de lutter contre les graffitis et de promouvoir l'art urbain, a été l'initiateur depuis l'été 2015 des trousse de nettoyage mises gracieusement à la disposition des résidents;

Considérant que la fête de la SDC du Faubourg se déroule les 15 et 16 juin 2019;

Considérant que les trousse de nettoyage, gérées depuis 2016 par le Chantier Graff'Cité, ont été mises en place cette année dès le 16 avril;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, il est résolu de réserver la somme de 60\$, à même le comité embellissement, en vue notamment de remettre au goût du jour les informations diffusées entre 2015 et 2018 par le Conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Lancement d'un comité de travail sur le devenir du patrimoine religieux au centre-ville de Québec

M. Louis Dumoulin souhaite poursuivre la réflexion sur le patrimoine religieux.

### **Résolution CA-19-33**

Considérant que l'église Saint-Jean-Baptiste, depuis sa fermeture au culte en mai 2015, est également fermée aux activités communautaires et aux touristes;

Considérant la résolution CA-18-79 du 5 décembre 2018 en annexe I (\*);

Considérant que lors de sa 4e assemblée régulière d'avril 2019, le Conseil de quartier a adopté la résolution CA-19-27 en annexe II (\*\*) et devient donc ainsi producteur délégué du documentaire de suivi du sociologue Pierre Fraser;

Considérant qu'il avait été question lors de la projection-conférence du 21 novembre 2018 d'organiser au moins un événement sur le patrimoine religieux;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN, DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU DE

- mandater Louis Dumoulin pour l'organisation (y compris au besoin la recherche de partenaires) d'au moins un événement;
- réserver le montant de 400\$ à même le budget « Assemblée Saint-Jean-Baptiste » pour couvrir divers frais, pouvant notamment comprendre une location de salle et/ou de matériel de projection, ainsi que divers frais annexes.

Adoptée à l'unanimité

## Résolutions du Comité Mobilité durable

➤ Résolution : Nomination à la Table de concertation vélo des Conseils de quartier de Québec

### Résolution CA-19-34

Concernant la nomination d'Isabelle Barrière, Priscilla Corbeil, Willem Fortin et François Talbot comme responsables de la représentation du CQSJB à la Table de concertation vélo des Conseils de quartier de Québec

Le comité Mobilité durable fait la recommandation aux membres du conseil d'administration de nommer Mme Isabelle Barrière, Mme Priscilla Corbeil, M. Willem Fortin et M. François Talbot comme responsables de la représentation du CQSJB à la Table de concertation vélo des Conseils de quartier de Québec.

Considérant que le comité Mobilité durable a pour objectif de travailler à la représentation et la visibilité auprès de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de Québec.

Considérant le respect des résolutions et positions du CQSJB dans la représentation auprès de conseils, d'organismes et de regroupements, notamment en ce qui concerne les interventions publiques et de surcroît lors des assemblées pouvant comprendre des demandes de vote qui se voient imposées à l'égard de propositions formelles.

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL D'UMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Isabelle Barrière, Mme Priscilla Corbeil, M. Willem Fortin et M. François Talbot comme responsables de la représentation du CQSJB à la Table de concertation vélo des Conseils de quartier de Québec.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : autorisation du comité Mobilité durable pour représenter le CQSJB

### Résolution CA-19-35

Concernant l'autorisation du comité Mobilité durable pour représenter le CQSJB à l'assemblée générale du Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec (TRAAQ)

Le comité Mobilité durable fait la recommandation aux membres du conseil d'administration de répondre positivement à l'invitation reçue par le Collectif TRAAQ en autorisant le comité Mobilité durable pour représenter le CQSJB et inscrire sa participation à l'occasion de la première (1<sup>re</sup>) assemblée générale du 15 mai 2019 du TRAAQ.

Considérant l'invitation du CQSJB au Collectif TRAAQ à faire une présentation sur les mesures sociales pour le transport en commun par l'animatrice du TRAAQ, madame Émilie Frémont-Cloutier, lors de la deuxième (2<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration du 5 février 2019.



Considérant que le CQSJB manifeste un intérêt soutenu à l'égard de mesures sociales pour le transport en commun en prenant en compte, entre autres, les mesures relatives à l'aménagement du territoire, les mesures tarifaires ou les mesures d'accessibilité en transport.

Considérant que le Collectif TRAAQ consiste en un regroupement d'organismes et d'associations citoyennes préoccupé par l'accès au transport en commun des personnes à faible revenu de Québec.

Considérant le revenu moyen des ménages selon le profil socioéconomique du recensement de 2016 dans le quartier se situant statistiquement dans la catégorie « faible revenu » (75 000 dollars et moins) qui contraint à accorder une part importante du budget de résidentes et résidents aux frais de déplacement.

Considérant que le comité Mobilité durable a pour objectif de travailler à la représentation et la visibilité auprès du TRAAQ.

Considérant le respect des résolutions et positions du CQSJB dans la représentation auprès de conseils, d'organismes et de regroupements, notamment en ce qui concerne les interventions publiques et de surcroît lors des assemblées pouvant comprendre des demandes de vote qui se voient imposées à l'égard de propositions formelles.

SUR PROPOSITION DE M.FRANÇOIS TALBOT DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU d'autoriser le comité Mobilité durable pour représenter le CQSJB et inscrire sa participation à l'occasion de la première (1<sup>re</sup>) assemblée générale du 15 mai 2019 du TRAAQ.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : aménagement des parcours du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

### **Résolution CA-19-36**

Concernant l'aménagement des parcours du RTC planifié en visant en priorité l'accès aux services essentiels

Le comité Mobilité durable fait la recommandation aux membres du conseil d'administration de prendre en considération la revendication du TRAAQ en appuyant un aménagement urbain des parcours du RTC qui soit planifié en visant en priorité l'accès aux services essentiels, dans les meilleurs délais possible de déplacement, que ce soit pour les hôpitaux, les cliniques médicales, les établissements d'enseignement, les services communautaires, les épiceries, les zones à forte concentration d'emplois comme les établissements gouvernementaux, les commerces ou bien les parcs industriels. Cette planification inclut l'aménagement des espaces reliés au réseau, dans l'harmonisation et le respect des quartiers, dont l'accent est mis sur la sécurité des personnes pour la circulation piétonnière et des cyclistes tout en permettant de façon adéquate le verdissement des lieux et l'amélioration de la canopée.

Considérant que le CQSJB encourage, par différents projets, le transport actif et en commun par les résidentes et résidents du quartier, mais également par les touristes de même que les travailleuses et travailleurs.

Considérant notre intérêt pour l'aménagement de services essentiels et de commerces de proximité, l'accessibilité au lieu du travail ou des établissements d'enseignement, l'espace piétonnier ainsi que la circulation routière en toute sécurité avec des rues embellies, conviviales et partagées.

Considérant que le CQSJB favorise la mise en place d'aménagements représentatifs de la part modale des déplacements domicile-travail effectués par les résidentes et résidents du quartier, qui en date de 2016 constitue à plus de 73 % des modes durables (marche, vélo et transport en commun).

Considérant que nous manifestons un intérêt soutenu à l'égard de mesures sociales pour le transport en commun en prenant en compte, entre autres, les mesures relatives à l'aménagement du territoire, les mesures tarifaires ou les mesures d'accessibilité en transport.

SUR PROPOSITION DE M.FRANÇOIS TALBOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, IL EST RÉSOLU d'appuyer un aménagement urbain des parcours du RTC qui soit planifié en visant en priorité l'accès aux services essentiels, dans les meilleurs délais possibles de déplacement, que ce soit pour les hôpitaux, les cliniques médicales, les établissements d'enseignement, les services communautaires, les épiceries, les zones à forte concentration d'emplois comme les établissements gouvernementaux, les commerces ou bien les parcs industriels. Cette planification inclut l'aménagement des espaces reliés au réseau, dans l'harmonisation et le respect des quartiers, dont l'accent est mis sur la sécurité des personnes pour la circulation piétonnière et des cyclistes tout en permettant de façon adéquate le verdissement des lieux et l'amélioration de la canopée.

Adoptée à l'unanimité.

#### ➤ Résolutions : Remerciements

##### **Résolution CA-19-37- Remerciements à Charles Gosselin-Giguère**

Considérant que la démission de M. Charles Gosselin-Giguère a pris effet à l'issue du Conseil d'administration de mars 2019;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU d'entériner ce départ, de féliciter M. Charles Gosselin-Giguère pour son nouvel emploi qui l'a contraint à quitter par anticipation le Conseil d'administration, et de le remercier pour les différentes tâches qu'il a pu exercer depuis son intégration dans l'équipe à l'automne 2017.

Adoptée à l'unanimité.

##### **Résolution CA-19-38 - Remerciements à Mme Laurie Vallières**

Considérant que Mme Laurie Vallières n'a pas souhaité représenter sa candidature à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle 2019, à l'issue de six années presque sans discontinuer au sein du Conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU de remercier Mme Laurie Vallières pour sa longue présence au sein de notre assemblée, et notamment pour son implication dans le comité en charge de

l'embellissement et de la lutte contre les graffitis, de sa coordination et son investissement à l'occasion du 25e anniversaire de la création à titre expérimental du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (l'un des deux plus anciens en Amérique du Nord), et également pour son rôle de secrétaire du Conseil d'administration très apprécié.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution CA-19-39 - Remerciements à Francis-Olivier Angenot**

Considérant que M. Francis-Olivier Angenot n'a pas souhaité se représenter à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle 2019, après près de cinq années passées au sein de notre Conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU de remercier M. Angenot pour son implication régulière sur les dossiers dont il avait la charge, sa veille attentive au bon fonctionnement des séances, son regard avisé quant au contenu de différentes résolutions, et son excellente veille au bon déroulement des séances depuis qu'il avait pris la vice-présidence du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale de 2018.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution CA-19-40 - Remerciements à Isabelle Barrière**

Considérant que Mme Isabelle Barrière a fait savoir en mars au Conseil d'administration qu'elle démissionnerait à mi-mandat, soit à l'issue de l'Assemblée générale 2019;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU d'accepter la démission de Mme Barrière, et de la remercier pour son implication notamment lors de la participation à la Fête de la SDC du Faubourg et à celle de l'Alliance arc-en-ciel de Québec, et sur les dossiers relatifs à l'école Saint-Jean-Baptiste, en espérant qu'elle pourra continuer à informer le Conseil sur ce point.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution CA-19-41 - Remerciements à Samira Benzina**

Considérant que Mme Samira Benzina n'a pas souhaité se représenter lors de l'Assemblée générale 2019;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU de remercier Mme Samira Benzina, notamment pour ses réflexions sur une stratégie de communication que le Conseil d'administration tentera de mettre en place, et pour les idées et l'aide technique qu'elle a apportées pour une tenue conviviale de l'Assemblée générale 2019.

Adoptée à l'unanimité.

#### **19-05-10 Trésorerie**

➤ Résolution : Paiement de la Secrétaire des séances du 2 avril 2019

## **Résolution CA-19-42**

### **Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction**

SUR PROPOSITION DE M. DAMIEN MORNEAU DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 187\$ dollars à Mme Julie Martineau pour la rédaction des procès-verbaux de l'assemblée régulière, de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste tenues le 2 avril 2019. Le montant est puisé à partir du poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement

Adoptée à l'unanimité.

### **➤ États financiers**

Le solde du compte est de 6 277,57 \$ dollars.

Il y a eu trois (3) transactions passées au compte le mois passé soit la participation pour le film sur le patrimoine (500\$) et le remboursement reçu du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou dans le cadre de la célébration des 25 ans des deux conseils de quartier (21.25\$) et des frais bancaires (2,95 \$).

### **19-05-04 Adoption des procès-verbaux**

#### **Assemblée régulière du 5 mars 2019**

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 5 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Assemblée spéciale du 2 avril 2019 (avant l'AGA)**

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 2 avril 2019 (avant l'AGA).

Adoptée à l'unanimité.

#### **Assemblée spéciale du 2 avril 2019 (après l'AGA)**

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 2 avril 2019 (après l'AGA).

Adoptée à l'unanimité.

### **19-02-11 Divers**

### **19-05-12 Levée de l'assemblée**

M. Louis Dumoulin lève l'assemblée du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 22 heures 04.

Adoptée à l'unanimité.

<b>MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste</b> <b>Numéro de dossier : Réf. A1GT2019-085</b>												
<b>1. Événement, date et lieu</b> <b>(2019-05-07)</b> Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/> Centre culture et environnement Frédéric Back Salle 322-324 870, avenue De Salaberry, 19 h	<b>2. Origine</b> Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Direction générale <input type="checkbox"/>	<b>3. Objet [511, rue Saint-Jean]</b> Approbation des projets de modification intitulés « <i>Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation, R.C.A.IV.Q. 360</i> » et « <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 213 024 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q.361</i> »										
<b>4. Présences</b> <b>Membres avec droit de vote :</b> Messieurs Fabien Abitbol, Louis Dumoulin, Damien Morneau et François Talbot; Mesdames Priscilla Corbeil, Mélissa Coulombe-Leduc, Maggy Desgagnés, Alexandra-Maude Grenier <b>Personne-ressource :</b> Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale; Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne; Mme Alberhne, requérante et propriétaire du 511, rue Saint-Jean. <b>Absence</b> <b>Membre sans droit de vote :</b> M. Jean Rousseau, conseiller municipal (il a quitté avant la consultation)												
<b>5. Information présentée</b> La permission d'occupation concerne uniquement le lot 1 213 024 situé dans la zone 13005Mb (zone mixte de la rue Saint-Jean) et une petite fraction dans la zone 13007Hb à l'arrière (zone résidentielle du faubourg). Le rez-de-chaussée était précédemment occupé par une poissonnerie, mais la requérante souhaite y aménager légalement un logement. Ainsi, le principal objectif est d'autoriser un logement au rez-de-chaussée et au sous-sol alors que la zone 13005Mb prescrit un commerce. D'autres modifications sont prévues à la permission pour uniformiser les droits à l'ensemble du lot (retirer certaines dispositions de la zone 13007Hb). L'occupation du bâtiment doit commencer d'ici deux ans après l'entrée en vigueur de la permission d'occupation.												
<b>6. Recommandation spécifique du mandaté.</b> Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modification intitulés « <i>Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation, R.C.A.IV.Q. 360</i> » et « <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 213 024 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q.361</i> »												
<b>7. Options soumises au vote</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	8	Abstention	0	Total	8	<b>8. Description des options</b> 1. Statu quo, recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de ne pas donner suite au projet de modification. 2. Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modification intitulés « <i>Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation, R.C.A.IV.Q. 360</i> » et « <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 213 024 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q.361</i> »	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	8											
Abstention	0											
Total	8											

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste  
Numéro de dossier : Réf. A1GT2019-085

9. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 8

Nombre de personnes qui sont intervenues : 4

Les commentaires émis et les questions posées sont les suivantes :

- Une citoyenne demande la raison qui pousse la propriétaire à en faire un logement. **Réponse de la propriétaire** : Elle répond que la façade du bâtiment était très ingrate pour les commerces. Avec de petites fenêtres très hautes et des marches pour y accéder, les commerces comme la poissonnerie avaient de la difficulté à y faire des affaires. La poissonnerie va beaucoup mieux depuis son déménagement sur la rue Cartier. Elle a peu d'espoir pour la viabilité d'un autre commerce. Elle demande maintenant la possibilité d'y occuper légalement un logement sur toute la superficie.
- Un citoyen demande pourquoi ne pas permettre les logements aux autres bâtiments de la rue Saint-Jean alors qu'il y a tant de locaux vacants. **Réponse de l'urbaniste**, il faudrait alors donner ce droit à tout le monde sur la rue Saint-Jean, de l'avenue Honoré-Mercier à l'avenue De Salaberry et même aux bâtiments avec de grandes vitrines commerciales. **Réponse de la propriétaire**, la rue Saint-Jean pourra-t-elle rester commerciale si les commerces sont tous remplacés par des logements ? Il faut garder une masse critique.
- Une citoyenne demande des précisions quant au territoire applicable. **Réponse de l'urbaniste**, c'est limité au lot 1 213 024.

10. Questions et commentaires du mandaté

Les commentaires émis et les questions posées par le mandaté :

- **Un administrateur remarque** la similitude entre ce projet et celui du 500, rue Saint-Jean. Il témoigne aussi d'un quartier parisien de 15 000 habitants qui a perdu pratiquement tous ses commerces. **Une administratrice rappelle** la consultation de l'an dernier au sujet du contingentement commercial sur la rue Saint-Jean. **Le conseiller en consultations publiques précise** que le contingentement a été levé pour les restaurants, mais qu'il y a encore un contingentement pour les bars.
- **Un administrateur rappelle** que la rue Saint-Jean est un lien structurant dans le quartier et un exemple de mixité des usages. Le style architectural y est diversifié. Il demande si une telle demande est une brèche vers la fin de la vocation commerciale. **Réponse de l'urbaniste**, c'est un peu la question qui est posée au conseil de quartier. La Ville privilégie une approche à la pièce avec la permission d'occupation. Le conseiller en consultations publiques rappelle que le 500, rue Saint-Jean a droit à des logements au rez-de-chaussée, mais qu'il devra avoir une vitrine commerciale.
- **Un administrateur souligne** l'aspect patrimonial de la rue Saint-Jean et des différents styles architecturaux présents. Il regrette que des immeubles d'origine résidentiels aient été modifiés pour y faire des vitrines ou que des vitrines commerciales servent à des logements. La masse de bâtiments du Second Empire fait partie de l'attrait de la rue. À son avis, c'est dans l'ordre des choses d'avoir un logement à cet endroit et de respecter la vocation des bâtiments.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion territoriale. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Louis Dumoulin  
Président du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste  
2019-05-09

Préparé par



Daniel Leclerc  
Conseiller aux consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne  
2019-05-09